

Demande de Propositions pour des travaux de réhabilitation d'ateliers dans les Lycées Techniques d'Obala, Mbandjock, Ntui et le Collège d'Enseignement Technique de Batchenga

Sommaire

1

- 1- Contexte**
- 2- Objet de la prestation**
- 3- Exigences générales**
- 4- Délais de réalisation**
- 5- Constitution de l'offre et Date de remise**
- 6- Evaluation de l'offre**
- 7- Renseignements**

1. Contexte

Le projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal-amont sur la Sanaga est développé par Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), une société anonyme de droit camerounais .

Dans le cadre de la mise en œuvre des Plans Environnementaux et Sociaux dudit projet, NHPC envisage d'apporter un appui à la formation technique professionnelle dans les établissements d'enseignement secondaire situés dans la zone du projet. Les établissements d'enseignement secondaire technique ci-après ont été retenus :

- Lycée Technique d'Obala ;
- Collège d'Enseignement Technique de Batchenga ;
- Lycée Technique de Mbandjock ;
- Lycée Technique de Ntui.

2. Objet de la prestation

L'objet de la prestation porte sur des travaux de réhabilitation d'Ateliers Techniques pour chaque établissement suivant la situation en place.

Travaux de réhabilitation de compartiments existants en Ateliers fonctionnels

2.1. Lycée Technique d'Obala

L'Atelier à aménager est au profit de la section Electricité du Lycée.

Le Lycée Technique d’Obala dispose d’un compartiment à réhabiliter qui sert aujourd’hui surtout de salle de classe pour des cours théoriques. Les travaux de réhabilitation envisagés ont pour objet de convertir le compartiment existant en atelier fonctionnel et sécurisé ; à ce titre, il est envisagé :

- i) De cloisonner pour séparer le compartiment atelier de la salle voisine ;
- ii) De renforcer les ouvertures donnant sur l’atelier (portes et fenêtres) ;
- iii) De refaire le circuit électrique ;
- iv) De construire des blocs d’essais pour les travaux pratiques ;
- v) D’aménager une plateforme centrale pour travaux pratiques en groupe ;
- vi) De poser un nouveau revêtement de sol en carrelage de 1^{er} choix ;
- vii) D’effectuer les travaux de peinture intérieure et extérieure ;
- viii) De fournir et installer une plaque signalétique de l’atelier suivant un format qui sera communiqué par NHPC en liaison avec les responsables de l’établissement.

2

2.2. Lycée Technique de Mbandjock

La salle à réhabiliter est au profit de la section Electricité du Lycée.

Le compartiment à aménager est vaste mais occupé aujourd’hui par une salle de classe. Dans le cadre de la réhabilitation en vue de rendre ce compartiment existant en « Atelier fonctionnel », il est envisagé:

- (i) de cloisonner pour séparer l’atelier réaménagé de la salle de classe existante,
- (ii) de fermer les ouvertures au niveau de la toiture,
- (iii) de renforcer les ouvertures au niveau des fenêtres,
- (iv) de refaire le circuit électrique,
- (v) de construire des blocs d’essais pour les travaux pratiques,
- (vi) d’aménager une plateforme centrale pour travaux pratiques en groupe.
- (vii) de poser un nouveau revêtement de sol en carrelage de 1^{er} choix ;
- (viii) d’effectuer les travaux de peinture intérieure et extérieure ;
- (ix) de fournir et installer une plaque signalétique de l’atelier suivant un format qui sera communiqué par NHPC en liaison avec les responsables de l’établissement.

2.3. Lycée Technique de Ntui

Le Lycée de Ntui dispose déjà d’un grand bâtiment atelier où sont effectués des travaux pratiques de génie civil. L’appui envisagé est donc orienté vers la création d’un compartiment dans le bâtiment existant, en vue d’aménager un « atelier fonctionnel », principalement pour la section génie civil. Les petits travaux de réhabilitation devront se limiter aux aspects suivants :

- i) Travaux de maçonnerie pour la construction de murs extérieurs et ou cloisons ;
- ii) Travaux de réfection de la toiture du compartiment à réhabiliter ;
- iii) Refaire le circuit électrique,
- iv) Effectuer les travaux de peinture intérieure et extérieure ;
- v) Fournir et installer une plaque signalétique de l’atelier suivant un format qui sera communiqué par NHPC en liaison avec les responsables de l’établissement.

2.4. Collège d’Enseignement Technique de Batchenga

L’appui envisagé pour le CETIC de Batchenga est au bénéfice de la section Génie Civil. La plupart des travaux pratiques se faisant aujourd’hui en plein air, il est retenu d’aménager une salle qui servira « d’Atelier fonctionnel et sécurisé » pour réaliser des tests et sécuriser les équipements.

La salle qui a été choisie pour l’atelier de génie civil nécessitera de nombreux travaux pour la réhabiliter, notamment :

- i) Travaux de maçonnerie pour la construction de murs extérieurs et ou cloisons ;
- ii) Travaux de menuiserie pour la fourniture et pose de fenêtres et portes ;
- iii) Travaux de réfection de la toiture du compartiment à réhabiliter ;
- iv) Refaire le circuit électrique,
- v) Construire des blocs d’essais pour les travaux pratiques,
- vi) Effectuer les travaux de peinture intérieure et extérieure ;
- vii) Fournir et installer une plaque signalétique de l’atelier suivant un format qui sera communiqué par NHPC en liaison avec les responsables de l’établissement.

3. Exigences générales

NHPC demande aux soumissionnaires de rendre visite aux établissements concernés et d’établir une évaluation détaillée des travaux de réhabilitation. Les charges inhérentes à la visite des établissements et tout autre frais relatif à la préparation de l’offre sont à la charge des soumissionnaires.

4. Délais de réalisation

Le délai de réalisation de la prestation est fixé à **45 jours** calendaires à compter de la signature du contrat.

5. Constitution de l'offre et Date de remise

Constitution de l'offre

L'offre en un seul pli (1 original + 1 copie) fermé et scellé sur lequel sera indiquée la mention « Ne pas ouvrir avec la séance de remise des offres », sera constituée des éléments suivants :

- Section administrative
 - o Copie légalisée patente 2016 ;
 - o Copie registre de commerce ;
 - o Copie plan de localisation ;
 - o Copie carte de contribuable.
- Section technique
 - o Références concrètes dans la réalisation de petits travaux similaires ;
 - o Etude technique de réhabilitation des 4 ateliers réalisée avec évaluation détaillée des quantités de travaux à exécuter ;
 - o Méthodologie d'exécution des travaux et équipe à mobiliser;
 - o Planning de réalisation des travaux.
- Section financière
 - o **Devis estimatif détaillé, signé, daté, cacheté** par le responsable, indiquant clairement les coûts détaillés. Le devis doit ressortir distinctement les coûts avec quantités et prix unitaires;
 - o **Lettre d'engagement** (datée, signée, cachetée) à réaliser l'ensemble de la prestation au montant forfaitisé indiqué dans le devis, dans les conditions techniques et le délai indiqué.
 - o **Modalités de paiement** souhaitées.

4

Date de remise des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée au **24 février 2017 à 12h00** dans les locaux de NHPC.

6. Evaluation de l'Offre

Critères éliminatoires : Tout candidat ne présentant pas un dossier administratif conforme sera purement et simplement éliminé.

Les candidats présentant un dossier administratif conforme seront évalués comme suit :

Offre technique : L'offre technique sera notée sur 100 points ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|--------|
| - Références concrètes sur les travaux similaires: | 20/100 |
| - Etude technique pour la réhabilitation: | 30/100 |
| - Méthodologie de réalisation des travaux et équipe à mobiliser : | 30/100 |
| - Planning de réalisation : | 20/100 |

Chaque candidat recevra une note technique Nt.

Offre financière : L'offre financière la moins disante recevra une note financière N_f min =100; les autres offres financières recevront des notes égales à $N_f = (\text{Montant Offre min}) / (\text{Montant offre concernée}) \times 100$.

La note globale du candidat sera obtenue par combinaison des notes technique et financière ainsi qu'il suit : $N_g = 0.6 \cdot N_f + 0.4 \cdot N_t$. Le candidat ayant la note globale la plus élevée sera retenu.

5

7. Renseignements

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la direction technique de NHPC.